

Plan de travail annuel

Pays : Guinée-Bissau

Résultat(s) de l'UNDAF :

Les populations, les institutions et les organisations Nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement

Résultat(s) attendu(s) du CP :

La mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) en tant qu'instrument d'opérationnalisation des OMD est effective

(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Produit(s) attendu(s) du CP :

Les micros et petites entreprises et les populations, notamment les plus défavorisées, bénéficient des services de micro finance diversifiés dans l'équité, y compris de genre

(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Partenaire de réalisation :

BIT, PNUD, FAO, UNICEF

Autres partenaires :

Ministères concernés, Agencia Guineense de Execução de Obras de Interesse Público e Promoção de Emprego (AGEOP), Câmara de Comércio, Indústria, Agricultura e Serviços (CCIAS), Instituto Nacional da Juventude (INJ), Conselho Nacional da Juventude (CNJ), Associação de Mulheres de Actividade Económica (AMAE)

Texte explicatif

L'économie de la Guinée-Bissau est caractérisée par un manque de possibilités d'emploi et la pauvreté chronique et généralisée, en particulier chez les jeunes et les femmes. Cette situation est largement perçue comme un facteur augmentant le risque de conflit et d'instabilité sociale et politique. Pourtant le pays dispose d'un important potentiel économique dans l'agriculture, la pêche, l'exploitation minière et le tourisme qui peut générer des changements positifs (Cf. DENARP).

La création d'emplois et la consolidation de la paix sont l'un des principaux défis à relever en Guinée-Bissau. Les réponses les plus aptes à rassurer les populations et à renforcer durablement la cohésion sociale et la paix, consistent à générer rapidement des revenus significatifs et à créer des emplois stables et durables au bénéfice du plus grand nombre de bénéficiaires, tout en rendant pérenne les mécanismes qui en auront permis la mise en œuvre.

C'est dans le cadre de cette initiative que la Guinée-Bissau a développé le projet intitulé « Appui à la création d'emplois et de revenus en Guinée-Bissau ». Les objectifs spécifiques du projet sont :

- créer des emplois et de revenus pour les jeunes, femmes, policier et militaires démobilisés, en zones rurale et urbaine ;
- mettre en place des structures d'insertion et de micro-crédits accessibles aux jeunes, femmes, policier et militaires démobilisés, porteurs de projets de créateurs d'emplois décents et viables dans les régions d'intervention du projet ;
- renforcer les capacités des structures nationales en charge de l'appui à la création d'emplois en vue d'assurer la relève et de créer les conditions pour une pérennisation des acquis.

Période couverte par le Programme :	2012 - 2013
Composante du Programme :	Croissance Économique et Réduction de la Pauvreté
Titre de l'intervention :	Appui à la création d'emplois et de revenus en Guinée- Bissau
Code budgétaire :	_____
Durée :	1 année

Budget estimatif sur une base de 12 mois : 1 236 045	
Ressources allouées :	
• Gouvernement	En nature _____
• Budget ordinaire	1 236 045
• Autres sources	_____
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____
Partie du budget non financée : _____	

Approuvé par le MEPIR : _____

Approuvé par le PNUD : _____

Plan de travail annuel

Année 2012

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1erT	2eT	3eT	4eT		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
<p>Produit 2: 900 jeunes, femmes, policiers et militaires démobilisés bénéficieront des services aux entreprises pour créer des micros et petites entreprises (MPE) et des activités génératrices de revenus</p> <p>Indicateurs : Nombre de MPE et d'AGR financées et opérationnelles</p> <p>Objectifs annuels : 200 MPE et 100 AGR financés par les IMFs</p>	2.1. Réactualiser l'évaluation des IMF et/ou banques partenaires potentiels					PNUD	PBF	71200	16 000,00
	2.2. Redéfinir les types de produits proposés					PNUD	PBF	71200	0,00
	2.3. Négocier la contribution au niveau d'engagement des IMFs/Banques					PNUD	PBF	71200	0,00
	2.4. Elaborer et procéder à la signature d'un nouveau protocole d'accord de partenariat avec les IMFs partenaires pour ligne de crédit					PNUD	PBF	72600	1 000,00
	2.5. Effectuer le dépôt de fonds dans les institutions retenues					PNUD	PBF	72600	690 000,00
	2.6. Présenter les plans d'affaires, suivre le traitement et leurs mises en œuvre					PNUD	PBF	72600	7 000,00
	2.7. Renforcer les capacités des IMFs					PNUD	PBF	72100	75 000,00
	2.8. Mener une étude sur la pérennisation du fonds					PNUD	PBF	71200	0,00
	2.9. Assurer le suivi technique des institutions partenaires					PNUD	PBF	72100	3 000,00

<p>Produit 3 : Des institutions nationales disposent des capacités institutionnelles et des outils pour la création d'un cadre légal/réglementaire en vue de la pérennisation des acquis du projet et la promotion de l'emploi décent et de l'auto-emploi</p>	<p>3.1: <i>Elaborer un document de cadre institutionnel et/ou de texte légal/réglementaire pour la pérennisation des acquis du projet et renforcer les capacités</i> 3.2: <i>Etablir un partenariat avec le secteur privé et toute autre entité</i> 3.3: <i>Appuyer dans la finalisation d'un document de stratégie nationale pour l'emploi, assortie d'un plan d'actions</i> 3.4: <i>Appuyer l'observatoire de l'emploi dans la mise en œuvre de ses attributions</i> 3.5: <i>Préparer un document de projet de Fonds National pour l'Emploi</i> 3.6: <i>Mettre en place un Plate-forme d'échanges et de concertation entre les partenaires du projet</i> 3.7: <i>Préparer une proposition de manuel de procédure pour la pérennisation des activités</i> 3.8: <i>Renforcer les capacités des centres de formation à travers une proposition de filières, de spécialités, de capacités et de modes de formation professionnelle projetés</i> 3.9: <i>Appuyer opérationnellement et techniquement la mise en œuvre du projet</i> 3.10: <i>Assurer le fonctionnement (Equipements, fournitures, transport, etc)</i></p>		PNUD	PBF	71200	25 000,00
<p>Indicateurs : - Existence d'une stratégie nationale pour l'emploi, assortie d'un plan d'actions; - Existence d'un annuaire statistique sur l'emploi - Existence de document de cadre institutionnel et/ou de texte légal préparé pour la pérennisation des acquis du projet; - Disponibilité de document de projet de fonds national de l'emploi préparé</p>			PNUD	PBF	72100	2 000,00
			PNUD	PBF	71200	23 045,00
			PNUD	PBF	72100	21 000,00
			PNUD	PBF	71200	8 000,00
			PNUD	PBF	72100	3 000,00
			PNUD	PBF	72100	0,00
			PNUD	PBF	75700	50 000,00
			PNUD	PBF	71400	142 000,00
			PNUD	PBF	72200	150 000,00

<ul style="list-style-type: none"> - un document de cadre institutionnel et/ou de texte légal est disponible; - Un document de projet de fonds national pour l'emploi est disponible 	<p>3.11: Assurer le suivi, la communication et autres du projet</p>			PBF	72100	20 000,00
TOTAL						1 236 045

Cadre de Suivi-Evaluation et Monitoring

Conformément aux politiques et procédures continues dans le document de l'utilisateur du PNUD, le suivi du projet sera assuré de la manière suivante:

Sur une base annuelle

- Sur une base trimestrielle, une évaluation des activités du projet sera effectuée en vue d'analyser l'atteinte des résultats escomptés,
- Un journal de résultats sera activé dans ATLAS et réactualisé par le Chargé de Projet pour faciliter la détection et la résolution des problèmes éventuels ainsi que les changements requis,
- Sur la base d'une analyse des risques (voir annexe 1), un journal de risques sera activé dans ATLAS et réactualisé de façon régulière par une revue de l'environnement externe qui pourrait affecter la mise en œuvre du projet,
- Sur la base des informations continues dans ATLAS, un rapport trimestriel d'avancement sera préparé en utilisant le format standard disponible dans l'exécutive snapshot,
- Un journal sur les leçons apprises sera activé dans ATLAS et réactualisé régulièrement pour s'assurer qu'il y ait un apprentissage continu au sein de l'organisation et faciliter l'élaboration du rapport sur les leçons apprises à la fin du projet,
- Un plan de suivi sera activé dans ATLAS et réactualisé afin de permettre le suivi des actions de gestion,
- Le monitoring du projet sera assuré par le Coordonnateur du projet afin d'évaluer la mise en œuvre du projet et de pouvoir apporter les mesures correctives nécessaires,
- Un rapport annuel d'avancement et final sera préparé par le Chargé de Projet, partagé avec les partenaires concernés,
- Une revue de fin de projet sera menée pour évaluer l'atteinte des résultats et des objectifs et analyser les opportunités et contraintes rencontrées durant la mise en œuvre du projet.

Outil de suivi du Plan de travail annuel

Année 2012

Composante du CP : Croissance économique et réduction de la pauvreté
Partenaire de réalisation : Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale

PRODUITS DU CP ATTENDUS ET INDICATEURS, Y COMPRIS LES OBJECTIFS ANNUELS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de suivi et évaluation, qui seront reprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	DÉPENSES <i>Dresser la liste des dépenses effectives pour chacune des activités achevées</i>	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS <i>Pour chaque activité, énoncer ses résultats</i>	PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES PRODUITS DU CP En utilisant les données relatives aux cibles annuelles de chaque indicateur, énoncer le progrès effectué vers la réalisation des produits du CP. S'il y a lieu, faire des observations concernant les facteurs qui ont facilité et/ou contrarié l'obtention des résultats, à savoir notamment sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les risques et hypothèses identifiés dans le S&E du CP se sont-ils matérialisés ou de nouveaux risques ont-ils surgi?</i> - <i>Des facteurs internes, tels que le choix du moment où sont apparus les produits et activités, la qualité des produits et services, la coordination et/ou d'autres problèmes de gestion</i>
Produit 2: 900 jeunes, femmes, policiers et militaires démobilisés bénéficieront des services aux entreprises pour créer des micros et petites entreprises (MPE) et des activités génératrices de revenus Indicateurs: Nombre de MPE et	2.1. Réactualiser l'évaluation des IMF et/ou banques partenaires potentiels 2.2. Redéfinir les types de produits proposés 2.3. Négocier la contribution du niveau d'engagement des IMFS/Banques 2.4. Elaborer et procéder à la signature d'un nouveau protocole d'accord de partenariat avec les IMFS partenaires pour ligne de crédit 2.5. Effectuer le dépôt de fonds dans les institutions retenues			

<p>d'AGR financées et opérationnelles</p> <p>Objectifs annuels : 200 MPE et 100 AGR financés par les IMFs</p>	<p>2.6. Présenter les plans d'affaires, suivre le traitement et leurs mises en œuvre</p> <p>2.7. Renforcer les capacités des IMFs</p> <p>2.8. Mener une étude sur la pérennisation du fonds</p> <p>2.9. Assurer le suivi technique des institutions partenaires</p>			
<p>Produit 3 : Des institutions nationales disposent des capacités institutionnelles et des outils pour la création d'un cadre légal/réglementaire en vue de la pérennisation des acquis du projet et la promotion de l'emploi décent et de l'auto-emploi</p> <p>Indicateurs : - Existence d'une stratégie nationale pour l'emploi, assortie d'un plan d'actions: - Existence d'un annuaire statistique</p>	<p>3.1: Elaborer un document de cadre institutionnel et/ou de texte légal/réglementaire pour la pérennisation des acquis du projet et renforcer les capacités</p> <p>3.2: Etablir un partenariat avec le secteur privé et toute autre entité</p> <p>3.3: Appuyer dans la finalisation d'un document de stratégie nationale pour l'emploi, assortie d'un plan d'actions</p> <p>3.4: Appuyer l'observatoire de l'emploi dans la mise en œuvre de ses attributions</p> <p>3.5: Préparer un document de projet de Fonds National pour l'Emploi</p> <p>3.6: Mettre en place un Plate-forme d'échanges et de concertation entre les partenaires du projet</p> <p>3.7: Préparer une proposition de manuel de procédure pour la pérennisation des activités</p>			

<p>sur l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de document de cadre institutionnel et/ou de texte légal préparé pour la pérennisation des acquis du projet; - Disponibilité de document de projet de fonds national de l'emploi préparé 	<p>3.8: Renforcer les capacités des centres de formation à travers une proposition de filières, de spécialités, de capacités et de modes de formation professionnelle projetés</p>		
<p>3.9: Appuyer opérationnellement et techniquement la mise en œuvre du projet</p>			
<p>3.10: Assurer le fonctionnement (Equipements, fournitures, transport, etc)</p>			
<p>Objectifs annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un document de stratégie nationale pour l'emploi est disponible; - un annuaire statistique sur l'emploi disponible - un document de cadre institutionnel et/ou de texte légal est disponible; - Un document de projet de fonds national pour l'emploi est disponible 	<p>3.11: Assurer le suivi, la communication et autres du projet</p>		

Contexte Légal

Ce document conjointement avec le Plan d'Action du Programme de Pays signé par le Gouvernement de la Guinée-Bissau et le PNUD constitue le Document de Projet tel que stipulé dans l'Accord de Base-Type en matière d'Assistance signé entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et le PNUD le 29 juin de 1975.

Sur la base de l'article II de l'Accord de base-Type, la responsabilité pour la sûreté et la sécurité de l'agence de mise en oeuvre, de son personnel et de ses biens ainsi que des biens du PNUD qui sont temporairement à la garde de l'agence de mise en oeuvre ressortira de celle de l'agence de mise en oeuvre,

L'agence de mise en oeuvre devra:

- a) Mettre en place un plan de sécurité adéquate et en assurer le suivi, prenant en compte la situation sécuritaire dans le pays où le projet est entrepris,
- b) Assumer les risques et reliés à la sécurité de l'agence de mise en oeuvre et la mise en oeuvre du plan de sécurité,
- c) Le PNUD se réserve le droit de vérifier si de tel plan est en vigueur et de suggérer des modifications au plan en cas de besoin. Tout manquement à cette exigence sera considéré comme une violation à cet accord,

L'agence de mise en oeuvre marque son accord pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour les fonds reçus ne soient pas utilisés à des fins telles que "appuyer des individus ou des entités associés avec le terrorisme et que les bénéficiaires des fonds fournis par le PNUD ne soient pas sur la liste maintenue par le Comité de Conseil de sécurité suite à la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être accessible sur le <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette clause doit être incluse dans tous les sous-contrats et sous-accords Entrepris dans le cadre de ce projet.